

RÉSIDENCES ARTISTIQUES EN TERRITOIRE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2025

La volonté d'une résidence est de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement l'œuvre artistique, en étant accueilli par des espaces spécifiques (lieux sociaux, de vie, places publiques, écoles...) et en partageant des temps de création.

Partenaires

Ce document s'adresse à toutes les structures désireuses de participer à une résidence artistique en territoire : association, établissement scolaire, structure culturelle, structure sociale ou médico-sociale. Que vous souhaitiez accueillir un atelier de pratique artistique, une sortie de résidence, une exposition et/ou participer à l'accueil de l'artiste lui-même (hébergement, repas, mise à disposition de lieu de création...) je vous invite à compléter ce document.

Conditions et objectifs

Objectifs d'une résidence artistique en territoire

Permettre aux habitants, notamment aux jeunes (0-25 ans), de partager avec l'artiste ou l'équipe artistique des temps de rencontre qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, lectures, répétitions ouvertes, écritures, chant, musique, etc...

Favoriser la présence artistique dans des territoires moins pourvus en offre culturelle (secteur rural ou zones urbaines sensibles)

Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leur patrimoine matériel et immatériel, favoriser leur expression culturelle

Favoriser le partage d'une expérience sensible pour les habitants, à travers l'expression artistique et la coopération autour d'un processus de création.

Porter la création artistique dans des lieux diversifiés et organiser la mixité des publics.

Conditions

La résidence artistique en territoire doit se construire autour de deux axes principaux :

- Une large diffusion de la production de l'artiste-auteur
- Des actions de sensibilisation et des initiatives visant la formation et la pratique amateur.

La volonté de cette résidence est de donner la possibilité à un artiste **de construire une relation avec un territoire** en étant accueilli par des partenaires dans des espaces spécifiques (lieux sociaux, de vie, places publiques, écoles...).



Ces résidences artistiques en territoire concernent tout artiste, compagnie ou collectif résident sur le territoire national (hors territoire intercommunal des Portes de Meuse).

L'appel à candidature est ouvert aux artistes justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue, de l'affiliation à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESSA, etc.), et n'étant pas salariés à temps plein sur une autre activité.

Les publics prioritaires sont les enfants, adolescents et jeunes adultes (0 à 25 ans) en temps scolaire et/ou hors temps scolaire ainsi que des publics diversifiés.

L'artiste doit assurer au moins une présence de six semaines sur le territoire (en continu ou fractionné sur plusieurs périodes, une semaine dure 5 jours avec possibilité le samedi).

Les projets doivent prendre en compte les 3 piliers de l'EAC

- La rencontre directe et sensible avec les œuvres, et les artistes
- L'initiation à une pratique artistique
- L'acquisition de connaissances

Thématiques

Les actions artistiques proposées sont en lien avec le patrimoine artisanal, industriel et humain du territoire des Portes de Meuse.

Toutes les esthétiques sont accueillies si elles entrent en résonance de manière cohérente avec ce patrimoine artisanal local.

Savoirs-faires locaux identifiés (liste ouverte)

Extraction et taille de la pierre II BRAUVILLIERS II SAVONNIERES-EN-PERTHOIS

Fonderie d'Art à Ecurey II MONTIERS-SUR-SAUX

Papeterie de Jeand'Heurs II L'ISLE-EN-RIGAULT

Mobilier bois II GONDRECOURT-LE-CHATEAU II DEMMANGES-BAUDIGNECOURT



Résidence de l'artiste

L'accueil de résidence d'artiste peut se situer à deux niveaux :

- Accueil de l'artiste, hébergement, restauration, mise à disposition de locaux, ressources matérielles.

et/ou

- Mise en place d'action culturelle à destination des publics que vous accueillez.

Quel que soit votre engagement vous serez associés à la co-construction du projet avec l'artiste et les autres partenaires du projet. Selon vos possibilités d'engagement vous pouvez compléter les chapitres suivants.

Accueil de l'artiste

Lieu(x) de création : Quels lieux pourront accueillir l'artiste pour ses temps de réflexion et de création ?

Hébergement(s) : Mise à disposition d'un hébergement à prix modique ou logement chez l'habitant ? Hébergement dans des locaux propres à la structure partenaire ?

Restauration : Quel type de restauration est proposé ? Chez l'habitant, cantine, restauration associative ? Pour quels repas de la journée, matin, midi, soir, week-end ?

Durée d'accueil souhaitée entre 2 et 6 semaines :
(Semaines de 5 jours avec ou sans WE)

Mise en place d'action culturelle

Ateliers de pratique artistique

Durée et période : sur quelle temporalité souhaitez-vous accueillir un atelier de pratique artistique ? Sur une journée / Sur une semaine / temps long ? Et quelles sont les contraintes de durée d'un atelier selon vos publics ?

Public : Quels publics seront destinataires de la pratique ?

Lieu(x) de l'atelier : lieu d'accueil de l'activité de partage de création avec les publics.

Action de diffusion

Public : Quels sont les publics visés par la diffusion artistique ?

Lieu(x) d'accueil : Quels sont les divers lieux susceptibles d'accueillir une ou plusieurs actions de diffusion ?

Temps de rencontre envisagés entre le public et l'artiste : Quels moments et quels lieux sont imaginés pour favoriser les échanges entre les publics et l'artiste et permettre la rencontre ?



Calendrier

Appel à candidature des **artistes** : du 15 avril au 1^{er} juin 2014.

Appel à manifestation d'intérêt des **structures partenaires** (Accueil/Pratique/Diffusion).

- Structures scolaires avant le 15 juin sur Adage.
- Structures partenaires (hors scolaire) avant le 31 août

Vendredi 27 septembre 2024 : auditions et sélection de l'artiste ou du collectif avec les structures partenaires du projet.

Novembre/Décembre : Co-construction du projet de résidence avec les parties prenantes : artiste, structures partenaires, coordinateur du CTEAC.

Mise en place de la Résidence Artistique de Territoire à partir du 1^{er} janvier 2025.

Contacts

Communauté de Communes des Portes de Meuse

Michaël COCCILOLO, coordinateur CTEAC II m.cocciolo@portesdemeuse.fr

DRAC Grand Est

Anaïs GUEDON, Conseillère Action Culturelle et Territoriale II
anaïs.guedon@culture.gouv.fr

Département de la Meuse

Nathalie MEUNIER, Responsable du Service Affaires Culturelles II
nathalie.meunier@meuse.fr

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Sophie RENAUDIN, Délégué Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle II
ce.daac@ac-nancy-metz.fr

L'appel à projet pour les artistes est disponible sur les sites internet de la DRAC Grand Est, du Département de la Meuse et de la Codecom des Portes de Meuse.



Structure partenaire

DOSSIER DE CANDIDATURE RÉSIDENCES ARTISTIQUES EN TERRITOIRE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2025

Nom de la structure partenaire

Contact :



.....



Présentation de la structure

Présentation de l'artiste ou du collectif et de ses expériences passées.

Accueil de l'artiste

Durée d'accueil souhaitée entre 2 et 6 semaines :
(Semaines de 5 jours avec ou sans WE)

...

Lieu(x) de création :

Hébergement(s) :

Restauration :

(matin / midi/ soir/WE ; une attention particulière sera portée aux produits et propositions locales, issue de l'agriculture raisonnée ou bio.)



Mise en place d'action culturelle

Ateliers de pratique artistique *(partie à dupliquer si plusieurs lieux ou groupes possibles)*

Durée et période : Sur une journée / Sur une semaine / temps long ?

Public :

Lieu(x) de l'atelier :

Action de diffusion *(partie à dupliquer si plusieurs lieux ou groupes possibles)*

Public :

Lieu(x) d'accueil :

Temps de rencontre envisagé entre le public et l'artiste :

Attentes par rapport au projet

Quelle expérience attendue avec l'artiste ? Quels liens entre la structure, son public et l'artiste ? Remarques libres

Contacts

Communauté de Communes des Portes de Meuse

Michaël COCCILO, coordinateur CTEAC II m.cocciolo@portesdemeuse.fr